CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Le PRIX DE LA FEUILLE SEULEMENT.—DIX PIASTRES PAR AN pour trois mois d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer regulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaitre son intention par écrit, à l'*éditeur* de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS, ou ne les traduit pas dans une seule langue. Le prix est de UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront exigés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront *ordonnés*.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement ces gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les propriétaires de l'*Abeille* n'ont le droit ni de refuser un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

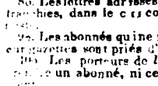

Pour St. Louis et Alton. Le beau steamer neuf PRAIRIE, capt. Seller, est attendu chaque jour de Pittsburgh, pour son premier voyage, et repartira immédiatement pour St. Louis et Alton, et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à

FORSYTH, GOODWYN & FORD.

Le **Prairie** a une chambre haute, partagée en cabinets-particuliers et ses emménagemens sont aussi commodes qu'élégans. 20 av

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 5 heures et demie du matin. Le reste de la journée. **Les jours** de départ sont comme suit :

De la Nlle Orléans,	*Du Bayou Sara.*
Les Mardis	Les Lundis,
Jeudis.	Mercredis,
Samedis.	Vendredis,

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à

22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

Pour Louisville, Cincinnati et les ports intermédiaires.—Le beau steamer HOMER, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & RECKWITH,
28 & 29 Nouvelle Levée.

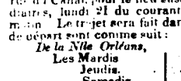

POUR BOSTON.—Le beau brick DUNLAP, capt. Sturdevant, ayant partie de son chargement engagée partira incessamment 9 av

HARROD & QUARLES, 24 Douane.

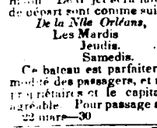

POUR BOSTON—Le beau brick—**MALAGA,** capt. Sawyer; peut encore recevoir 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord

R. GRONING & Co. (5 avl

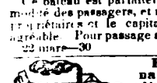

POUR NEW-YORK.—Le brick A1 doublé et chevillé en cuivre POTOMAC, capt. me Hitchcock, partira cette semaine; ce bateau peut encore recevoir de 200 à 300 balles de coton. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à bord au capitaine ou à

6 av R GRONING & Co.

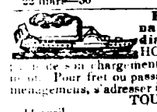

POUR BOSTON.—Le navire A1 fin voilier, doublé et chevillé en cuivre VICTORIA, capt. Monroe, ayant tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face le poteau no 59 ou à

6 av HARRISON, BROWN & Co. 47 Bienville

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.—La barque A1 fine voilière ELEANOR, capt Davidson, partira le 24 avril. Pour fret d'environ 300 balles de coton et passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

19 av WILLIAM VANCE.

POUR LIVERPOOL. La barque A1 doublée et chevillée en cuivre JOHN WALKER, capt. W Black, partira vers le 28 avril. Pour fret d'environ 500 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 4 passagers, s'adresser à bord en face la presse d'Orléans ou à

19 av WILLIAM VANCE.

Pour Gibraltar et Malaga.—Le navire espagnol CONSTANCIA, capt. Toto, partira pour les ports ci-dessus à la fin du présent mois. Pour passage seulement s'adresser à

A. M. MIRANDA & Co. rue St. Louis, no. 85. 15 av

Pour les ports du Mexique.

POUR LA BAIE DE GALVESTON OU TEXAS.—La goélette fine voilière AURORA, capitaine Hastings, est prête à recevoir son chargement pour cette destination et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de très bons emménagemens, s'adresser à bord en face la rue Jefferson, ou à

WILLIAM BRYAN,
5 av/il no. 36, Vieille Levée.

POUR TABASCO.—Le brick fin voilier EVELINE, capitaine J. J. Jackson, prend son chargement pour Tabasco, et partira incessamment pour sa destination. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à

5 avril A. QUERTIER & ALBERT.

Pour les Antilles.

POUR St. MARC et la ville de St. Domingue, (Haïti) le beau brick fin voilier—le **SENEGALAIS,** capt. Guerault, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour la balance de son fret, ou passage, s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à

KOHN, DARON & Co. [19 avl

A FRETER—La jolie goél. **ONTARIO,** capt. Presson. S'adresser à

HARROD & QUARLES, 24, Do nan

A FRETER—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 238 tonneaux, ayant de beaux emménagemens pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à

13 av JOHN A. PECK, 29 Bienville.

A FRETER—La barque anglaise A. I. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de bonne ville ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à

10 mar—30 R. & J. CURRELL.

A FRETER.—Pour un port dans le nord ou la Méditerranée, le joli brick luberkois FLORA, capitaine Shrein, du port de 180 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face du poteau no 50, ou à LATASTE & BRULATOUR, 24 fev rue Royale, no. 1.

A FRETER.—Le brick DANIEL WEBSTER, capitaine Goodwich, maintenant de l'autre bord du fleuve, est un bon état, et prêt à recevoir son chargement; il ira très peu d'eau. S'adresser à HARROD & QUARLES,
5 mars No. 24, rue de la Douane.

A FRETER—Le beau brick **Fortune,** fin voilier, du port de 130 tonneaux, mouillé près de l'autre bord du fleuve. Il peut mettre en rade immédiatement. S'adresser à

22 mars HARROD & QUARLES, 24 Douane

A FRETER (*pour un des ports du Sud*)—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, **OCTAVIA,** capt. J. Cross, de 110 tonneaux et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY.

A VENDRE.—La jolie goélette **SWIFT,** construite à Baltimore, du port de 450 barils, nouvellement réparée et prête à mettre en mer S'adresser à

6 av JAMES REED & Co. 35, rue Royale.

A LOUER—La maison élégante à 3 étages, dernièrement habitée par feu Mme. Eliza Baldwin, sise à l'encoignure des rues Carondelet et Orléans. Ladite maison et ses dépendances sont entièrement neuves, bien finies, commodes et parfaitement convenables pour une famille nombreuse. S'adresser à

13 av HENRY CARLETON.

A LOUER—Une Maison très agréable et commode, à l'encoignure sud-ouest des rues Julie et des Magasins. L'ameublement, qui est bien composé et de bonne fabrique, sera vendu à la personne qui louera la maison, si elle le désire. On a aussi la jouissance d'une écurie et d'une remise. Il y a un joli jardin, planté d'arbres fruitiers et offrant une grande variété de fleurs. La cour est briquetée, et contient un puits et une vaste citerne.

Pour les conditions, s'adresser à Michael Maher, No. 16, rue Poydras, ou sur les lieux. 11 avril—37

A VENDRE—Un magasin face au Rail Road. Une maison vis-à-vis la rue Jefferson, sur un terrain de 59 pieds de face, sur 120 de profondeur.

100 actions de la Compagnie des Architectes. S'adresser à (7 avril—1m) B. MARIGNY.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à

19 mars A. RASCH, 75 Chartres.

A LOUER—Un appartement bien meublé, consistant en un salon, chambre à coucher et cabinet, avec une écurie pour deux chevaux, et remise pour voiture, situé dans la rue Toulouse, entre Chartres et Levée, No. 23 Possession peut en être donnée le 1er. mai prochain, ou plutôt si le preneur l'exige. 21 avril—6is

A VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre, parfaitement bien situés. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignemens s'adresser à

9 mars—6m L. MILLAUDON.

FLOUR landing from flat boat, for sale by m 30 G. DORSEY, 36 New Levee.

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE FEU COUSSOT—Vente par le Register des Testaments, Mercredi 27 Avril 1836.

A midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Prosper Marigny, en face de mon bureau, un vieux carrosse, sans harnais.

Et immédiatement après, au ferry, une grande chaloupe en cyprès. Conditions de la vente—comptant.

20 av W. F. C. DUPLESSIS, reg. des test.

SUCCESSION DE ENDE.—Vente par le Register des Testamens—Mercredi le dix-huitième jour de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Henry de Ende, décédé, à une vente de shérif, dans un procès de plusieurs personnes contre Jn. Gravier et Jn. Poumarint dans la cour de district pour ce district judiciaire et cour des preuves pour cette paroisse, tous les droits, actes et titres de transfert judiciaire du Shérif, en date du 29 janvier mil-huit cent vingt-cinq

2o. Jane, négresse, âgée d'environ trente trois ans.

3o. Quatre actions du fonds capital de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans, payées en entier.

Conditions de la vente: Les actions de Banques, comptant, l'esclave à un crédit de six mois; et les lots de terre à un crédit de six et douze mois, les billets doivent être endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, la propriété vendue portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

N.B. Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs. Cette vente aura lieu après celle de Langmuior.

15 avril.

AVIS—Attendu que François Garic, de la paroisse St. Bernard, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation de l'hypothèque spéciale et des cautionnemens ci-après, souscrits par lui comme shérif de ladite paroisse, savoir: une hypothèque spéciale sur une portion de terre située dans laidite paroisse, ayant un demi-arpent de face aux deux bords du bayou aux Bœufs sur une profondeur de quar ante arpens, par acte passé devant O S. Rousseau, juge de paroisse, ex officio notaire public, le 25 de novembre 1834; 2. Un cautionnement de cinq mille deux cent quatre passes et soixante six cents, signé par lui conjointement avec Cyprien Labadvere et Fernando Estèves, ses cautions, le 7 mars 1835; et 3. un cautionnement signé par lui le 11 mars 1836;

Avis est donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles ladite hypothèque et lesdits cautionnemens ne seraient point cancellés et annullés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le quatre avril A. D. 1836, et dans la 60ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.

(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,
(Signé) MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.
7 av—30

AVIS.—Attendu que George de Passau, ci-devant shérif et collecteur de taxes, dans et pour la paroisse de Jefferson, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation d'une obligation souscrite par lui comme shérif et collecteur de taxes susdit, le quinze de mars 1826, pour la somme de quinze mille piastres, conjointement avec Jn. R Holliday, Céleste Beale et William McQueen, ses cautions.

Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles ladite obligation ne serait pas cancellée et annulée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce dix neuvième jour d'avril mil huit cent trente six, et dans la 60ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.

(Signé) E D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,
(Signé) MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. 20 av—30

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 3813. M. J. A. Guillaume contre Pierre Guillaume, son mari.—Je certifie par les présentes que le 18 avril 1836, jugement a été rendu par la cour dans l'affaire de M. J. A. Guillaume contre Pierre Guillaume, son mari, dans les termes suivans: cette cause ayant été soumise sans plaidoierie, la cour après avoir examiné le témoignage au dossier, considérant, 1° que depuis le 8 avril 1834, les parties sont séparées de corps par un jugement de cette cour; 2° que depuis ledit jugement de séparation, aucune réconciliation n'a eu lieu entre les parties.

Il est ordonné, adjugé et décrété que les parties, demanderesse et défendeur, soient divorcées et les liens du mariage autrefois existant entre eux soient dissous pour jamais, et que le défendeur ait à payer les dépens.

22 avril 1836
(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.
Jugement enregistré au dossier des jugemens C, p 134.

En témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 23ème. jour d'Avril, dans l'année de notre seigneur mil huit cent trente six et la 60ème. de l'indépendance des Etats Unis.

23 av—3 ARMAND PITOT Greffier.

AVIS—Le soussigné devant s'absenter pour quelques tems, offre à vendre à l'amiable les marchandises dont se compose son magasin, consistant en vins, liqueurs, sirops de toute espèce, anisette en paniers, guignolet et une quantité d'autres objets convenables pour les grocers. Le tout sera vendu sans réserve et à des conditions avantageuses. Il offre aussi en vente que ques beaux nègres, parfaits ouvriers confiseurs, soit au comptant ou à terme. Il saisit cette occasion pour remercier messieurs les habitans de la campagne et de la ville, de l'encouragement qu'il a reçu d'eux. Le soussigné prie les personnes auxquelles il peut devoir de présenter leurs comptes pour être soldés, et celles qui lui doivent sont également priées de vouloir bien régler au magasin ou avec M. Jeanbart, autorisé à cet effet par le soussigné.

A louer, une partie de la maison occupée par le soussigné, no. 21, Vieille Levée.

23 av—5 A. LACOUTURE.

ENLEVE par un dray, sous le no 15, sur la Levée entre 6 et 7 heures du soir, 14 paniers de champagne, dont 12 portaient la marque F D B et les 2 autres F J & Co. Les bouteilles sont bouchées et recouvrent de feuille d'argent. Le no du dray peut être identifié par plusieurs personnes; le harnais était très sale. Les personnes qui pourront donner quelques renseignemens aux soussignés et les aider à recouvrer les 14 paniers, recevront les remerciemens des propriétaires.

15 mars—3 LE BLANC & Co. rue Royale.
J. OGDEN & Co. rue Gravier.

GENIEVRE DE HOLLANDE—5 pipes, en déchargement, à vendre par

15 avril. ROBERT H. WHITE, 25 Magasins.

AVIS
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION LITTLEFIELD.—Vente par le Régister des Testamens—Lundi deuxième jour de mai 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natches, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Paul Pascal, la Propriété, Esclaves et Mobilier ci-après décrits, savoir:

1o. Un certain lot ou portion de terre situé au faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, et désigné sous le numéro 73 au plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de ladite paroisse; ledit lot borné par les rues Chesnut, Camp et First street et le faubourg Lafayette, mesurant cent quatrevingt deux pieds six pouces de face à la rue Chesnut, cent quatrevingt deux pieds six pouces sur la rue du Camp, trois cent dix neuf pieds six pouces de face à First street et trois cent dix neuf pieds six pouces sur la ligne qui le sépare du faubourg Lafayette, toute mesure américaine, acquis par le défunt de Mathieu Livaudais, acte passé devant Félix Grima, notaire public, en date du 8 juin 1835.

Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement de trois billets de la somme de treize cent trente trois piastres et un tiers, chaque, en date du 8 juin 1835, et payable dans un, deux, trois ans de leurs dates respectives, et la balance dans un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; en cas que ces billets ne soient pas payés à maturité, ils porteront intérêt à raison à dix pour cent par an, sans que l'acquéreur puisse s'en prévaloir pour retarder le paiement.

2. Six lots de terre situés au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désignés par le no. sept dans l'llet no. quarante trois, au plan dudit faubourg dressé par Chs. F. Zimpel, en date du 24 février 1833, et annexé à un acte au greffe de Wm. Y. Lewis, notaire public, en date du 16 mars 1832; ledit lot de terre mesurant 20 pds quatre pouces de face à la rue des Nayades, sur une profondeur de quar ante arpens, par acte passé devant O S. Rousseau, juge de paroisse, ex officio notaire public, le 25 de novembre 1834; 3. Un cautionnement de cinq mille deux cent quatre passes et soixante six cents, signé par lui conjointement avec Cyprien Labadvere et Fernando Estèves, ses cautions, le 7 mars 1835; et 3. un cautionnement signé par lui le 11 mars 1836;

Avis est donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles ladite hypothèque et lesdits cautionnemens ne seraient point cancellés et annullés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, ce dix neuvième jour d'avril mil huit cent trente six, et dans la 60ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.

(Signé) E D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,
(Signé) MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. 20 av—30

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 3813. M. J. A. Guillaume contre Pierre Guillaume, son mari.—Je certifie par les présentes que le 18 avril 1836, jugement a été rendu par la cour dans l'affaire de M. J. A. Guillaume contre Pierre Guillaume, son mari, dans les termes suivans: cette cause ayant été soumise sans plaidoierie, la cour après avoir examiné le témoignage au dossier, considérant, 1° que depuis le 8 avril 1834, les parties sont séparées de corps par un jugement de cette cour; 2° que depuis ledit jugement de séparation, aucune réconciliation n'a eu lieu entre les parties.

Il est ordonné, adjugé et décrété que les parties, demanderesse et défendeur, soient divorcées et les liens du mariage autrefois existant entre eux soient dissous pour jamais, et que le défendeur ait à payer les dépens.

22 avril 1836
(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.
Jugement enregistré au dossier des jugemens C, p 134.

En témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 23ème. jour d'Avril, dans l'année de notre seigneur mil huit cent trente six et la 60ème. de l'indépendance des Etats Unis.

23 av—3 ARMAND PITOT Greffier.

AVIS—Le soussigné devant s'absenter pour quelques tems, offre à vendre à l'amiable les marchandises dont se compose son magasin, consistant en vins, liqueurs, sirops de toute espèce, anisette en paniers, guignolet et une quantité d'autres objets convenables pour les grocers. Le tout sera vendu sans réserve et à des conditions avantageuses. Il offre aussi en vente que ques beaux nègres, parfaits ouvriers confiseurs, soit au comptant ou à terme. Il saisit cette occasion pour remercier messieurs les habitans de la campagne et de la ville, de l'encouragement qu'il a reçu d'eux. Le soussigné prie les personnes auxquelles il peut devoir de présenter leurs comptes pour être soldés, et celles qui lui doivent sont également priées de vouloir bien régler au magasin ou avec M. Jeanbart, autorisé à cet effet par le soussigné.

A louer, une partie de la maison occupée par le soussigné, no. 21, Vieille Levée.

23 av—5 A. LACOUTURE.

ENLEVE par un dray, sous le no 15, sur la Levée entre 6 et 7 heures du soir, 14 paniers de champagne, dont 12 portaient la marque F D B et les 2 autres F J & Co. Les bouteilles sont bouchées et recouvrent de feuille d'argent. Le no du dray peut être identifié par plusieurs personnes; le harnais était très sale. Les personnes qui pourront donner quelques renseignemens aux soussignés et les aider à recouvrer les 14 paniers, recevront les remerciemens des propriétaires.

15 mars—3 LE BLANC & Co. rue Royale.
J. OGDEN & Co. rue Gravier.

GENIEVRE DE HOLLANDE—5 pipes, en déchargement, à vendre par

15 avril. ROBERT H. WHITE, 25 Magasins.

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION PASCAL.—Vente par le Register des testamente—MARDI, dixième jour de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans; j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Louis Donnet, et pour compte de sieur P. Soulé, qui consent à la vente du tout, la propriété foncière, l'établissement de la fonderie, et les esclaves, savoir:

1o. Un certain lot de terre situé rue de la Levée au dessous de la Presse à Coton à vapeur de la Levée, mesurant cent vingt-sept pieds de face sur trois cent quatre pieds de profondeur. Sur lequel il y a une maison de maître à étage, avec galerie, cuisines et autres dépendances; ainsi que l'établissement de la fonderie d'Orléans; consistant en une grande bâtisse en brique, couverte en ardoises, avec arrière magasins et ateliers de forge et fonderie.

Une machine à vapeur, à laquelle sont adaptés une machine à souffler communiquant avec les fourneaux pour la fonte des métaux; ainsi que les mouvements et guides pour mouvoir les tours.

Huit tours complets,—dont un propre à percer les plus grosses pièces,—cilindres, canons, &c. Un autre avec des mouvements pour diriger les outils; et les six autres pour tourner les métaux et le bois;—deux machines à percer les métaux. Scieuses, et machine à percer les feuilles de fer pour boudilloires. Une quantité de modèles et de moules, ainsi que les outils convenables pour fondre et tourner. Six forges, avec soufflets et outils. Une grande meule à repasser les outils. Sept établis de menuiserie. Diverses boites en fer pour sucedrer les moules de fonte.

Deux fourneaux à chaudières, &c. &c.

Cinq gens pour mouvoir les pièces dans l'intérieur de l'établissement.

Une charrette, un dray et deux chevaux.

Le susdit établissement est dans le plus parfait état et susceptible d'exécuter tous les ouvrages qui pourront être demandé dans cette partie. Sa localité lui donne un grand avantage sur les autres établissements de ce genre en raison de sa proximité du fluve pour le debarquement des materiaux et l'embarquement des ouvrages qui s'y font.

Enfin il mérite certainement d'attirer l'attention des personnes désireuses de tirer un bon parti de leurs capitaux.

Monsieur Vaurigaud, qui réside sur les lieux et dirige l'établissement donnera tous les éclaircissemens et les informations que l'on peut désirer.

Valentin, un griffe âgé environ quarante-cinq ans.
Gaine, une négresse, âgée environ seize ans.
Lady, une negresse âgée environ trente ans.
Marcelite, une negresse âgée environ vingt-cinq ans.
Dennis, un nègre, âgé environ vingt cinq ans.
John, un nègre Créole, âgé environ vingt-sept an .
Dudley, un nègre âgé environ trente ans.
Paul, un nègre âgé environ vingt ans.
Bob, âgé environ vingt-six ans.
Bill, âgé environ vingt-cinq ans.
Et George, âgé environ vingt-cinq ans.

Les quatre esclaves premièrement indiqués appartiennent à la communauté qui a existé entre feu Louis Donnet, et son épouse survivante dame Adèle Donnet. Et les sept esclaves dernièrement indiqués appartiennent conjointement par moitié indivise au dit feu Louis Donnet, et le sieur Pierre Soulé, de cette ville, avocat, et ils sont attachés à la fonderie de fer ses décrite, laquelle leur appartenait aussi. Le dit sieur Pierre Soulé consent à la vente du tout.

Conditions de la vente.

La Fonderie et tous ses appareux et dépendances doivent être vendus in globo; les esclaves qui sont attachés à la dite fonderie seront vendus separement un par un; la dite Fonderie et dépendances à un credit d'un, deux et trois ans; et les esclaves à un crédit d'un an, le tout pour des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS. Rég. des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mousy, not. pub. aux frais des acquéreurs.

14 avril—35

SUCCESSION JETER—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, le neuvième jour de mai 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu James S. Jeter, les esclaves suivans:

1o. Dred, nègre âgé d'environ 19 ans, nègre de champ.

2.	Spain,	- - -	17
3	Charles,	- - -	15
4.	Hartwell,	- - -	17
5.	Davy,	- - -	28 boiteux.
6.	Sally,	- - -	18
7.	Anny,	- - -	19
8.	Rhody,	- - -	13
9.	Lucinda,	- - -	15
10.	Penina,	- - -	10
11.	Martha, jr.	- - -	13
12.	July,	- - -	10
13.	Martha,	- - -	16
14.	Abby,	- - -	17 maladive.

Conditions de la vente: Neuf mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Les dits billets devront porter un intérêt à raison de dix pour cent par an, de leur échéance jusqu'à leurs payements, dans le cas où ils ne seraient pas alors payés.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testaments.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 avril—28

LES livres de souscription au capital de la Banque de la Compagnie des Améliorations pour la Nouvelle Orléans sont ouverts depuis le 25 du présent.

Les personnes désirant souscrire peuvent se procurer des exemplaires de la charte de la compagnie, au bur au de la compagnie, no 151, rue de Chartres, ou M. chez Gaston Brusé. 26 av—37

SUCCESSION DE ALEX. MORGAN—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines, il sera vendu à la Balize, dans ladite paroisse, par le soussigné, juge de l'dite cour, le 23e jour de mai prochain, à 10 heures a. m., les propriétés privées, appartenant à la succession de feu Alexandre Morgan, décédé:

Un lot de Terre situé à la Balize, sur la rive droite du Bayou avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison servant de magasin, quatre bâtisses au derrière, et une autre bâtisse très grande, à un rez-de-chaussée, une idée pour le jeu de boules (ten pin).

Une île à la Balize, connue sous le nom de *Taylors Island* (File Taylor.)

Une négresse nommée Gracy, âgée de 26 ans, ainsi que ses deux enfans, Dick âgé de 5 ans et Nat de 18 mois.

Un canot avec voiles, avirons &c.; et deux esquifs.

Une quantité de Meubles, d'eau-de-vie de rhum, genièvre, linge fait, et une infinité d'autres articles tenus d'ordinaire dans un magasin de comestibles de la campagne.

Conditions:—Les propriétés foncières, les esclaves, les meubles, la batterie de cuisine, le canot et les esquifs seront vendus à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Les articles en magasin seront vendus au comptant; et tout achat de meubles pour moins de $50 sera de même fait au comptant.

En même tems et aux mêmes lieux, il sera vendu par le juge soussigné, d'ordre de ladite Cour, une négresse nommée Nancy, âgée de 23 ans, appartenant à la succession de Thomas H. Chamberlain.

Conditions:—Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Paroisse Plaquemines, 20 avril 1836.

22 avril—27 (Signé) G. LEONARD—Juge.

AVIS AU PUBLIC.—Les soussignés assesseurs nommés par l'honorable juge de la paroisse d'Orléans pour faire l'estimation des propriétés foncières dans le premier district d'assessement de la dite paroisse, c'est-à-dire, de celles situées dans les limites ci-après décrites, savoir: à partir de l'Esplanade en descendant le côté nord-ouest de la rue d'Orléans, jusqu'à la limite de l'habitation Griffon, delà en remontant cette ligne jusqu'au centre de la rue du Canal; suivant le centre de la dite rue jusqu'au fleuve Mississipi et descendant ledit fleuve jusqu'à un point vis-à-vis celui du départ, préviennent le public que le tableau de ladite estimation ainsi que le recensement général des esclaves, des professions et autres objets sujets à la taxe d'Etat, étant achevés, seront déposés pendant dix jours, à compter de Mardi 19 du courant, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heure de l'après midi, chez François Lafargue, l'un desdits assesseurs, rue St. Louis No. 27, pour être soumis à l'examen des personnes intéressées qui auraient des réclamations à faire contre.

FRANCOIS LAFARGUE,
M. BOCK,
FERD. PERCY.

INDIENNES imprimées françaises, mousselines, ginghams et draps.

1 caisse de dentelles.
4 do foulards.
Etoffes grises anglaises pour chemises, quinonas, satinets, cotonades, toile à sacs de coton, bas de soie et de coton.
Vins de Bordeaux, de Madère, de Malensey et de Ténériffe.
200 sacs de café à vendre par

25 Mars—37 M. DE LIZARDI & Co.
Rue Royale, No. 153.

CHANGE sur Londres et Paris en demande par 25 mars—37 M. DE LIZARDI & Co

BELLE HABITATION A VENDRE, à un crédit de 1, 2, 3, 4 & 5 ans.—Cette habitation située dans la paroisse Plaquemines, rive gauche du Mississipi, mesure de quarante à cinquante arpens de face sur une profondeur de dix huit arpens. La dite habitation est cultivable à une profondeur de dix huit arpens. Il existe dans la profondeur une immense quantité de bois de chauffage. Cette terre peut être considérée comme vierge, attendu qu'elle n'a pas été travaillée depuis six ans. Celui qui pourrait disposer de dix nègres seulement et se livrer à la culture du maïs, est certain de faire un revenu de huit à dix mille piastres annuellement. Pour le prix s'adresser à l'Editeur de l'Abeille.

Possession en sera données immédiatement après les formalités de la vente. 13 av—1m

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du collège Jefferson, qu'une élection de quinze directeurs de cette institution, pour servir pendant une année, sera tenue le premier lundi du mois de mai prochain, à la maison de cour de la paroisse St. Jacques.

Par ordre de la direction.
A. BOUDOUSQUIÉ,
5 avril—1m secrétaire.

LAISSE chez le soussigné une malle sans marque, ni lettres, est fermée maintenant et qui contient une quantité d'habits neufs de drap superfin, de belles couleurs.

Le propriétaire pourra la recouvrer en payant les frais d'avertissement, et prouvant que c'est sa propriété, &c. S'adresser à

JAMES TOBIN,
15 avril—5en 10j. Rue Tchoupitoulas no. 77.

TROUSSE DE HOOD.—Pour la guérison des hernies et descentes. Le Docteur Warren a l'honneur de prévenir le public qu'étant dans l'obligation de s'absenter de cette ville pendant quelques jours, il a obtenu du Docteur Picton, no 19 rue Bourbon, de se servir de la Trousse de Hood pendant son absence. Il invite les personnes qui voudraient se faire traiter à s'adresser à ce médecin 12 avril—37

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

SUCCESSION DE DONNET.—Mercredi vingt cinquième jour du mois de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, cucoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Louis Donnet, et pour compte de sieur P. Soulé, qui consent à la vente du tout, la propriété foncière, l'établissement de la fonderie, et les esclaves, savoir:

1o. Un lot de terre situé rue de la Levée au dessous de la Presse à Coton à vapeur de la Levée, mesurant cent vingt-sept pieds de face sur trois cent quatre pieds de profondeur. Sur lequel il y a une maison de maître à étage, avec galerie, cuisines et autres dépendances; ainsi que l'établissement de la fonderie d'Orléans; consistant en une grande bâtisse en brique, couverte en ardoises, avec arrière magasins et ateliers de forge et fonderie.

Une machine à vapeur, à laquelle sont adaptés une machine à souffler communiquant avec les fourneaux pour la fonte des métaux; ainsi que les mouvements et guides pour mouvoir les tours.

Huit tours complets,—dont un propre à percer les plus grosses pièces,—cilindres, canons, &c. Un autre avec des mouvements pour diriger les outils; et les six autres pour tourner les métaux et le bois;—deux machines à percer les métaux. Scieuses, et machine à percer les feuilles de fer pour boudilloires. Une quantité de modèles et de moules, ainsi que les outils convenables pour fondre et tourner. Six forges, avec soufflets et outils. Une grande meule à repasser les outils. Sept établis de menuiserie. Diverses boites en fer pour sucedrer les moules de fonte.

Deux fourneaux à chaudières, &c.